

OUVERTURE À LA SOCIÉTÉ

DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DE RECHERCHE, D'EXPERTISE ET D'ÉVALUATION DES RISQUES SANITAIRES ET ENVIRONNEMENTAUX

Cette charte, adoptée en 2008 et élargie en 2011 et 2016,
accueille de nouveaux signataires le 27 novembre 2020.

Pour l'Anses

Roger Genet
Directeur général

Pour le BRGM

Michèle Rousseau
Présidente-Directrice générale

Pour l'Ifremer

François Houllier
Président-Directeur général

Pour l'Ineris

Raymond Cointe
Directeur général

Pour INRAE

Philippe Mauguin
Président-Directeur général

Pour l'IRSN

Jean-Christophe Niel
Directeur général

Pour Santé publique
France

Geneviève Chêne
Directrice générale

Pour l'Université
Gustave Eiffel

Hélène Jacquot-Guimbal
Présidente, p.i.

Au-delà de leur diversité, nos huit établissements publics remplissent tous une mission d'intérêt général commune dans les domaines de la santé ou de l'environnement.

Par nos activités de recherche, d'expertise et/ou d'évaluation scientifique et technique, nous souhaitons apporter une meilleure compréhension des risques ainsi que des moyens de les prévenir et de les réduire, dans une perspective d'aide à la décision et de contribution au débat public.

L'indépendance et la transparence des travaux réalisés, comme leur qualité scientifique, sont des valeurs communes à tous nos établissements.

Leur respect repose sur une exigence de compétence, de partage, d'impartialité et d'absence de conflits d'intérêts vis-à-vis des acteurs concernés par nos activités.

En adoptant cette Charte, nous nous inscrivons résolument dans un processus ouvert et pluraliste contribuant à la prise de décision publique.

Nous exprimons notre volonté commune de :

- ▶ poursuivre l'ouverture à la société de nos processus de recherche, d'expertise et/ou d'évaluation des risques, tout en garantissant la confidentialité des données protégées par la loi ;
- ▶ veiller, pour pérenniser autant que possible la démarche d'ouverture, au développement des capacités de dialogue, par nos processus de sensibilisation et de formation.

Cette démarche vise à accroître la qualité de la contribution que nos établissements apportent aux décideurs publics et à toute la société, aux plans local, national et international.

Elle s'inscrit dans les dynamiques d'ouverture de la science, le dialogue constituant dans ce cadre un gage essentiel de la confiance de la société dans la recherche et l'expertise scientifiques.

AINSI PRENONS-NOUS LES ENGAGEMENTS SUIVANTS

Trois engagements pour enrichir nos travaux à travers un dialogue renforcé avec la société.

Pour construire avec la société une compréhension partagée des enjeux complexes, des situations à risques et des alternatives permettant d'y faire face, nous nous engageons à :

1 accompagner les acteurs de la société dans l'acquisition des compétences nécessaires à leur implication et prendre en compte leur contribution dans nos processus de recherche, d'expertise et/ou d'évaluation ;

2 mettre en partage les connaissances scientifiques disponibles mais aussi les incertitudes, les ignorances, les questionnements et les controverses ;

3 accroître la transparence de nos travaux en rendant publics dès que possible leur résultat final et les méthodes mises en œuvre pour les obtenir.

Trois engagements pour mettre en œuvre dans nos établissements l'ouverture à la société.

Pour réussir cette ouverture, nous nous engageons à poursuivre et amplifier dans nos établissements la démarche de progrès qui vise à :

1 renforcer la capacité des personnels et étudiants de nos établissements à dialoguer avec la société, à prendre part à des démarches participatives et à les animer ;

2 identifier les ressources nécessaires à l'implication de la société et les mobiliser en concertation avec les commanditaires de nos travaux ;

3 développer les outils de pilotage internes de la stratégie d'ouverture et rendre compte publiquement des progrès accomplis comme des difficultés rencontrées.

8 ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DE RECHERCHE, D'EXPERTISE ET D'ÉVALUATION DES RISQUES SANITAIRES ET/OU ENVIRONNEMENTAUX ADOPTENT LA CHARTE



Connaître, évaluer, protéger

Charte adoptée en octobre 2008 par l'Afsses, devenue l'Anses

Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail, créée en 2010

>> Établissement public administratif de l'État, sous tutelle des ministères chargés de la Santé, de l'Agriculture, de l'Environnement, du Travail et de la Consommation
>> 1 402 agents
>> Budget 2019 : 141 M€

L'Anses apporte aux décideurs publics les repères scientifiques nécessaires pour protéger la santé de l'Homme et de l'environnement contre les risques sanitaires. Elle surveille, étudie et évalue l'ensemble des risques chimiques, microbiologiques et physiques auxquels les humains, les animaux et les végétaux sont exposés, et aide ainsi les pouvoirs publics à prendre les mesures nécessaires, y compris en cas de crise sanitaire. Pour favoriser des débats éclairés au sein de la société, l'Anses rend publiques les conclusions de ses travaux et en informe le plus grand nombre. Elle porte une attention particulière au dialogue avec les acteurs de la société civile.



Charte adoptée en décembre 2016

Bureau de recherches géologiques et minières, créé en 1959

>> Établissement public industriel et commercial, sous tutelle des ministères de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, de la Transition écologique, et de l'Économie, des Finances et de la Relance
>> 1077 salariés en 2019
>> Produits d'exploitation 2019 : 133 M€

Service géologique national, le BRGM est l'établissement public de référence dans les applications des sciences de la Terre pour gérer les ressources et les risques du sol et du sous-sol dans une perspective de développement durable. Partenaire de nombreux acteurs publics et privés, son action est orientée vers la recherche scientifique, l'appui aux politiques publiques et la coopération internationale. Mobilisé sur les enjeux sociétaux de changement climatique, transition énergétique et développement de l'économie circulaire, il contribue à une gestion harmonisée et un usage maîtrisé du sol et du sous-sol des villes et des territoires.



Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer, créé en 1984

>> Établissement public industriel et commercial, sous tutelle des ministères chargés de la Recherche, des Pêches maritimes, des Cultures marines et de l'Environnement
>> 1500 salariés
>> Budget - 240 M€

L'Ifremer s'inscrit dans une double perspective de développement durable et de science ouverte. Il mène des recherches, innove et produit des expertises pour protéger et restaurer l'océan, exploiter ses ressources de manière responsable et partager les connaissances et les données marines pour une croissance économique respectueuse du milieu marin. Ses laboratoires sont présents sur toutes les façades maritimes de l'hexagone et des outremer. Il conçoit des engins et équipements de pointe pour observer l'océan et opère la Flotte océanographique française au bénéfice de la communauté scientifique nationale.



Charte adoptée en octobre 2008

Institut national de l'environnement industriel et des risques, créé en 1990

>> Établissement public industriel et commercial sous tutelle du ministère chargé de l'Environnement
>> 532 collaborateurs
>> Budget 2019 : 64,9 M€
>> 25 hectares de plates-formes d'essais, 30 000 m² de laboratoires

L'Ineris est le référent public national des risques technologiques et des pollutions (hors nucléaire). L'Institut produit des connaissances scientifiques et techniques pour évaluer ces risques et les moyens de les maîtriser. La mission d'appui de l'Ineris aux politiques environnementales, alimentée par ses travaux de recherche appliquée et ses collaborations avec des acteurs privés, portent sur la sécurité des activités industrielles sur les sites et territoires ; les dangers des substances chimiques et leur impact sur l'homme et la biodiversité ; les risques liés à la mise en œuvre de la transition énergétique et de l'économie circulaire.



Charte adoptée en septembre 2011 par Irstea. INRAE est issu de la fusion au 1^{er} janvier 2020 de l'INRA et d'Irstea.

Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement, créé en 2020

>> Établissement public scientifique et technologique, sous tutelle des ministères chargés de la Recherche, de l'Enseignement supérieur, de l'Innovation, de l'Agriculture et de l'Alimentation
>> 12 000 salariés
>> Budget : 1 008,8 M€

INRAE est un acteur majeur de la recherche, de l'innovation, de l'expertise et de l'appui aux politiques publiques créé le 1^{er} janvier 2020. INRAE est le premier organisme de recherche mondial spécialisé sur l'ensemble « agriculture-alimentation-environnement » et a pour ambition d'être un acteur clé des transitions nécessaires pour répondre aux grands enjeux mondiaux. L'Institut construit des solutions pour des agricultures multi-performantes, une alimentation de qualité et une gestion durable des ressources, des écosystèmes et des risques.



Charte adoptée en octobre 2008

Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire, créé en 2002

>> Établissement public industriel et commercial, sous tutelle des ministères chargés de l'Environnement, de la Recherche, de l'Énergie, de la Défense et de la Santé
>> 1771 salariés
>> Budget 2019 : 263 M€

Expert public en matière de recherche et d'expertises relatives aux risques nucléaires et radiologiques, l'IRSN concourt aux politiques publiques de sûreté et sécurité nucléaires, de santé, d'environnement et de gestion de crise. Les femmes et les hommes de l'IRSN ont à cœur de faire connaître leurs travaux et de partager leurs savoirs avec la société. Ils contribuent ainsi à améliorer l'accès à l'information et le dialogue avec les parties prenantes indispensable pour alimenter la vigilance de toute la société face aux enjeux de sûreté nucléaire et radiologiques.



Charte adoptée en décembre 2016

Santé publique France, créée en 2016

>> Établissement public administratif de l'État, sous tutelle du ministère chargé de la Santé
>> 657 agents, dont les cellules régionales
>> Budget de fonctionnement 2019 : 195,5 M€

L'action de Santé publique France vise à mieux connaître, expliquer, préserver, protéger et promouvoir l'état de santé des populations. En tant qu'agence scientifique et d'expertise du champ sanitaire elle a en charge l'observation épidémiologique et la surveillance de l'état de santé des populations ; la veille sur les risques sanitaires menaçant les populations ; la promotion de la santé et la réduction des risques pour la santé ; le développement de la prévention et de l'éducation pour la santé ; la préparation et la réponse aux situations sanitaires exceptionnelles ; le lancement de l'alerte sanitaire.



Charte adoptée en septembre 2011 par l'IFSTTAR, devenu l'Université Gustave Eiffel

Université Gustave Eiffel, créée en 2020

>> Issue de la fusion de l'UPEM et de l'IFSTTAR, intègre une école d'architecture, l'EAVGT, et trois écoles d'ingénieurs, l'EIVP, l'ENSG Géomatique et ESIEE Paris
>> Établissement public scientifique, culturel et professionnel expérimental
>> 2 300 personnels, 17 000 étudiants
>> Budget 2020 : 217 M€

Réunissant pour la première fois en France le triptyque université / organismes de recherche / écoles, l'Université Gustave Eiffel regroupe des compétences pluridisciplinaires pour conduire des recherches de qualité au service de la société, proposer des formations adaptées au monde socio-économique et accompagner les politiques publiques. Elle représente notamment un quart de la recherche française sur les villes de demain et a vocation à développer des collaborations nationales et internationales pour répondre aux enjeux sociétaux majeurs que génèrent les profondes mutations des environnements urbains où vit déjà 55 % de l'humanité.